Démarche : Livret de famille Organisme : Etat Civil Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Permettre la demande d'un livret de famille identification du demandeur Habitez vous Limoges? Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Etes-vous l'un des 2 titulaires du livret ? Les enfants ne peuvent pas demander un livret. Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Etes-vous marié(e)? Cochez la mention applicable Oui ☐ Non

L'acte de naissance de l'un des titulaires est -il détenu par une autorité française ?

commune française ou transcrit par le MEAE ou par l'O.F.P.R.A.

**Avez-vous des enfants en commun ?** Cochez la mention applicable

Oui

Non

Livret de famille Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Votre acte de mariage est-il détenu par une autorité française ? commune française ou transcrit par le MEAE ou par l'O.F.P.R.A.
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Pays du mariage
commune du mariage
date du mariage
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Acte transcrit par le MEAE ou par l'O.F.P.R.A. le cas échéant
Adresse complète
Numéro de téléphone
Vous sollicitez l'établissement d'un livret de famille : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Pour un 1er livret
Après Séparation
Après Perte
Après Vol
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Décision judiciaire ou la convention homologuée
Dans le cadre d'une séparation il est obligatoire de fournir cette pièce
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif de domicile

Epouse(s) / Epoux

## Livret de famille **Epouse / Epoux 1** Nom **Prénoms** Né(e) le sur la commune de Décédé(e) le Sur la commune de Nationalité Epouse / Epoux 2 Nom **Prénoms** Date de naissance Sur la commune de Décédé(e) le sur la commune de Nationalité Parent(s)

## Parent 1

Nom			

Livret de famille
Prénom
Né(e) le
sur la commune de
Décédé(e) le
sur la commune de
Nationalité
Y a-t-il un deuxième parent ? Cochez la mention applicable Oui
Non
Parent 2 Nom
Prénoms
Date de naissance
sur la commune de :
Décédé(e) le
Decede(e) le
sur la commune de :
Nationalité

## Enfant(s) en commun

Enfant enregistré sur le livret de famille Pour enregistrer un enfant sur le livret de famille, l'acte de naissance de l'enfant doit être

Livret de famille détenu par une autorité française , une commune, le MEAE ou l'O.F.P.R.A.

Enfant Nom
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Décédé(e) le
Décédé sur la commune de
Notice and the design of the second of the s
Nationalité
Nom
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Décédé(e) le
Décédé sur la commune de
Nationalité
Nom
Prénoms
THOMS
Date de naissance

Lieu de naissance		
D4-4444-11-		
Décédé(e) le		
Décédé sur la commune de		
Nationalité		

## Protection des données

Livret de famille

Sur le fondement de l'article 6-1-c (obligation légale) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), la Ville de Limoges effectue une gestion informatique des renseignements que vous communiquez afin d'assurer l'établissement du livret de famille. Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés et ne sont communiquées qu'aux destinataires habilités à en connaître par les lois et règlements. Ces données informatiques utiles à l'établissement de votre livret de famille sont conservées pendant 12 mois. Vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles conformément à l'article 15 du RGPD. Pour exercer ce droit, vous pouvez en faire la demande par voie postale à notre Délégué à la protection des données, 1 Square Jacques Chirac, 87031 Limoges cedex 1 ou utiliser le formulaire interactif à votre disposition sur le site internet de la ville (rubrique « protection des données numériques »). Pour exercer le droit de rectification prévu aux articles 99 et suivants du code civil, vous pouvez utiliser le formulaire Cerfa 11531 disponible sur internet ou aux guichets du service de l'état civil. Vous avez le droit d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes ) si vous estimez que vos droits en matière de protection des données n'ont pas été respectés.